

Les subsides

Prince-Édouard, ce coordonnateur, que le député de Hillsborough connaît fort bien, est M. Doug Johnston, le principal conseiller économique du gouvernement fédéral dans cette province. Chaque province a son coordonnateur. Le coordonnateur participe à cette réorganisation.

Comme je l'expliquais au député, ce qui caractérise surtout cette réorganisation, c'est que pour la première fois les ministères fédéraux, qui doivent se soucier de la dimension régionale, sont réunis au sein du conseil régional, que préside le coordonnateur du développement économique, où ensemble ils étudient les besoins des provinces en matière de développement économique. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, je le répète, c'est M. Doug Johnston qui préside ce conseil.

En s'appuyant sur les données qu'il reçoit de tous les ministères, ainsi que des Chambres de commerce, des associations d'hommes d'affaires et des syndicats locaux, et en s'appuyant en outre sur les priorités que s'est fixées la province en matière de développement économique, le coordonnateur pour l'Île-du-Prince-Édouard élabore un plan de développement économique et me le soumet puisque, en l'occurrence je suis le ministre compétent. Le coordonnateur pour chacune des autres provinces agit de même. Les ministres régionaux compétents et les membres du cabinet sont alors en mesure d'examiner les différents plans et de choisir les principaux programmes auxquels les divers ministères devraient participer, de façon à favoriser le développement économique d'une province en particulier. Par la suite, les ministres chargés des différentes régions se réuniront avec moi pour arrêter les programmes que les provinces jugent prioritaires.

Je me réjouis de faire savoir à la Chambre que chaque fois que nous avons négocié avec les différentes provinces, nous sommes presque toujours tombés d'accord sur les objectifs économiques. La nouvelle réorganisation vise tout particulièrement à permettre aux deux paliers de gouvernement d'élaborer conjointement des projets de développement économique. Autrement dit, elle met l'accent moins sur les supposés accords de partage des frais que sur une planification conjointe accrue et sur des réalisations parallèles. Voilà quelle a été notre démarche.

La présence de nos coordinateurs et les accords de développement économique et régional auxquels aboutiront les plans de développement économique, sont au cœur même de cette stratégie. Autrement dit, au lieu de nous abstenir en matière de développement régional, nous nous y sommes lancés à fond de train et avons orienté toutes les ressources du gouvernement du Canada dans le sens du développement régional proprement dit par l'entremise du comité de développement économique et régional. A ce propos, j'ajouterai que ce qu'une province pourra sembler toucher de la caisse de développement régional—j'ai déjà dit que les niveaux de dépenses traditionnels seraient maintenus—n'est rien en comparaison de ce que le gouvernement pourrait y dépenser par l'entremise des divers ministères d'exécution.

Ne considérons pas seulement le fonds régional, mais d'autres initiatives également. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, je n'en ai mentionné que deux ce matin. J'ai d'abord parlé de la décentralisation qui date bien sûr de quelques années. J'ai également parlé du collège de médecine vétérinaire établi au coût de 18.5 millions. Ces dépenses n'entrent pas dans le calcul des montants affectés au fonds régional. Elles

ont été effectuées dans le cadre du Programme spécial de relance doté de crédits de 2.4 milliards consacrés à des projets d'immobilisation réalisés d'un bout à l'autre du pays.

Je n'ai pas mentionné les divers aménagements portuaires pour petites embarcations réalisés dans l'Île-du-Prince-Édouard, notamment des travaux d'une valeur de 1.9 million effectués à Graham's Pond, de un million à Launching Pond, de 1.2 million à Naufrage, de 1.5 million à North Lake, et la liste est longue.

M. Forrestall: Quelles circonscriptions en ont bénéficié?

M. Johnston: Je pourrais en énumérer autant pour la circonscription de Dartmouth-Halifax-Est si le député le désire.

M. Forrestall: Ne déballez pas tous ces cas de favoritisme sur le parquet de la Chambre.

M. Johnston: Je crois qu'on aura l'occasion de me poser des questions à la fin de mon intervention, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre. Une période est prévue pour les questions et les observations. Le ministre a la parole pour faire son intervention.

M. Johnston: Comme il ne me reste plus que trois minutes, monsieur le Président, j'aimerais terminer en faisant quelques observations générales, laissant à mes collègues qui interviendront aujourd'hui le soin d'exposer en détail les montants qui ont été dépensés et les autres mesures qui ont été prises.

Tous les députés devraient tenir compte du fait que le Canada représente la somme de toutes les régions et est représenté par le gouvernement du Canada. Il ne s'agit pas d'un gouvernement pour l'Ontario et le Québec, mais d'un gouvernement pour tout le Canada.

La mise sur pied du ministère de l'Expansion économique régionale s'est révélée une mesure très constructive. Ce ministère a été créé pour s'attaquer aux inégalités entre le centre du pays et les régions périphériques. Il s'agit d'un ministère à vocation particulière et doté de fonds particuliers pour répondre aux besoins d'infrastructure des régions défavorisées surtout. C'est ce qui a été fait. Je le répète, je pense qu'en général le ministère a rallié l'appui de bien des députés des deux côtés de la Chambre grâce aux initiatives qu'il a menées à bien.

Mais est-on en droit de dire qu'une fois l'infrastructure établie on chargera un ministère du développement économique régional dans les régions, et de demander quelles. Bien sûr que non. Ce ministère-là avait un mandat et il s'en est acquitté. Le moment est venu de veiller à ce que tous les ministères soient attentifs aux besoins de toutes les régions du pays et élaborent des plans pour y répondre. C'est ce qui se passe et nous devons poursuivre dans cette voie. Dans le passé, les ministères ont été souvent critiqués pour ne pas être assez sensibles aux besoins des gens. Les bureaux régionaux ont invité les gens à s'adresser au ministère de l'Expansion économique régionale pour régler leurs problèmes. Cette réorganisation avait pour but de grouper tous les ministères en un tout plus cohérent tout en faisant en sorte qu'ils soient sensibles aux besoins des régions. Selon moi, cet objectif est atteint. Loin de retarder l'expansion régionale, cette mesure devrait permettre d'accroître et d'accélérer cette expansion.

M. McMillan: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il concilier son affirmation selon laquelle le gouvernement a respecté ses engagements en matière d'expansion économique